



CHARLEMAGNE LA TRIBUNE

La Tribune n°18 - Collège - septembre 2013

Vous pouvez retrouver La Tribune sur le site de la FCPE - Charlemagne :

<http://fcpecharlemag.free.fr/>

Venez assister aux rencontres que nous vous proposons

Bienvenue à tous les parents d'élèves pour cette nouvelle rentrée.

La FCPE Charlemagne vous accompagne avec tous ses vœux de réussite pour vos enfants et se propose de vous rencontrer :

Samedi 21 septembre 2013 à 9h30

Au sein du collège salle 106,

RÉUNION DE RENTRÉE

*Ouverte à tous les parents du collège
avec la présence de Mme Floc'h, proviseur de l'établissement.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS

*Axes de travail, Désignation des candidats au C.A.
Élection du bureau de la FCPE...*

Organisation de la rentrée scolaire de septembre 2013 :

Accueil des parents et présentation des équipes pédagogiques

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| → Jeudi 6 septembre à 18 heures | <i>parents de sixième</i> |
| → Mardi 11 septembre à 18 heures | <i>parents de cinquième</i> |
| → Lundi 10 septembre à 18 heures | <i>parents de quatrième</i> |
| → Jeudi 13 septembre à 18 heures | <i>parents de troisième</i> |

Madame Floc'h a pris ses fonctions de Proviseur à la rentrée 2011 au collège et au lycée Charlemagne.

Les représentants de la FCPE de cet établissement ont eu l'occasion, depuis, d'apprécier son efficacité ainsi que son sens de l'écoute dans toutes les instances où ils sont régulièrement présents et lors de réunions informelles.

Nous continuerons à être cette année, comme nous l'avons été en 2012-2013, force de propositions au sein de l'établissement pour le maintien ou l'amélioration des conditions de travail de nos enfants et des acteurs de la communauté éducative.

Proviseur : **Mme Pierrette FLOC'H**

Proviseur-Adjoint du Collège : **Mme Myriam OPINEL**

Intendance : **Mme Sylviane LAMANT, Mme Martine ZASLAVSKY**

Médecin scolaire : **Dr BOUBAKER**

Assistante Sociale : **Mme Véronique FETY**

Infirmière : **Mme Martine BIRAULT**

Conseillère Principale d'Education (CPE) : **Mme Séraphine DION**

Conseillère d'Orientation Psychologue (COPSY) : **Mme DOUTHE**

(adresse CIO sur le site du collège)

Pour la rentrée 2013, le collège Charlemagne accueille environ 480 élèves répartis en 16 classes : 4 classes de 6ème, 4 classes de 5ème, 4 classes de 4ème, 4 classes de 3ème

- Congés scolaires de l'année 2013-2014 -

Toussaint du lundi 21 octobre au dimanche 03 novembre

Noël du dimanche 22 décembre au dimanche 05 janvier

Hiver du lundi 17 février au dimanche 02 mars

Printemps du lundi 14 avril au dimanche 27 avril

Votre enfant entre au collège Charlemagne...

Ce qu'il faut savoir

→ *Un collège pas comme les autres,*

Situé au cœur de Paris dans un bâtiment ancien et agréable, rénové entre 1992 et 1994, le Collège Charlemagne fait partie d'une cité scolaire renommée. Le collège accueille deux fois plus d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales que la moyenne parisienne et deux fois moins d'élèves en retard scolaire que la moyenne nationale. Ce recrutement particulier explique en partie les bons résultats au Brevet des collèges, assortis d'orientations en seconde générale et technologique, supérieures aux moyennes nationale et parisienne.

Ces élèves sont encadrés par des équipes pédagogiques qui se sont rajeunies ces trois dernières années. On y dispense un enseignement scolaire traditionnel, répondant à la demande de parents exigeants pour la réussite de leurs enfants dans les filières classiques. Pour autant, le collège obéit également aux besoins du "collège unique" et vise à assurer la meilleure réussite de tous les élèves.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques seront proposés cette année : une formation aux gestes de premiers secours, un atelier de mathématiques, et un atelier d'histoire des arts.

Mais le collège reste à l'étroit dans ses murs malgré le rééquilibrage des effectifs dans le centre de Paris. Jusqu'en 2006, l'effectif était réparti sur cinq classes par niveau (soit 20 classes de 29 à 30 élèves). Étant donné la baisse de la démographie familiale dans le centre de Paris, le collège accueille depuis la rentrée 2013 quatre classes par niveau.

La cour de récréation est petite, et n'offre pas de préau abrité de la pluie, les queues à la cantine ou aux toilettes peuvent être parfois interminables.

Les conditions d'étude sont également à certains égards spartiates : petit CDI, classes occupées à leur capacité maximale, pas de salle pour installer des casiers pour les élèves ou pour un foyer socio-éducatif.

→ *Les activités périscolaires :*

Association sportive : *Elle propose des activités sportives organisées par les professeurs d'EPS en dehors des heures de cours (volley-ball, basket, salsa, ping-pong...) Une réunion sera organisée en début d'année : nous vous conseillons d'y participer !*

Le foyer socio-éducatif : Il organise des activités sur les temps de déjeuner ou le mercredi après-midi. Au collège les parents bénévoles peuvent s'y impliquer. Echecs, théâtre, couture... les activités changent d'année en année.

Pour plus d'informations, visitez le site officiel du lycée (onglet collège) : <http://www.lycee-charlemagne.fr/>

→ Place des parents et position du conseil local :

La FCPE revendique toute la place des parents dans la communauté scolaire et demande à accéder à l'information la plus complète, y compris lorsqu'elle touche aux questions de programmes et de méthodes d'enseignement. Dans ce contexte particulier, la FCPE du collège Charlemagne s'efforce de répondre à vos questions et de vous apporter tout l'appui logistique nécessaire, notamment dans les relations avec les enseignants.

La F.C.P.E. est présente dans toutes les instances de dialogue :

- Conseil d'administration et les instances qui en émanent,
 - Commission Permanente,
 - Conseil de Discipline,
 - Commission Educative,
 - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC),
 - Commission Menu,
 - Commission d'Appels d'Offres,
- Conseils de Classe

Pour mémoire, seuls les adhérents FCPE peuvent représenter les parents d'élèves à ces instances au nom de la FCPE...

Le Conseil local Charlemagne rencontre régulièrement la direction de l'établissement. Ses actions se déroulent tout au long de l'année, en concertation avec les parents, les équipes pédagogiques et le chef d'établissement. Elle est consciente d'intervenir dans un milieu scolaire favorisé mais s'efforce d'éviter les dérives vers encore plus d'élitisme. Elle soutient toutes les initiatives allant dans le sens de l'accompagnement des élèves en difficulté et de l'innovation pédagogique.

La FCPE organise environ 6 réunions par an ouvertes à tous, et des réunions de bureau pour faire circuler l'information, débattre de ses orientations avec ses adhérents.

Pour nous contacter : fcpe.charlemagne@yahoo.fr

Votre enfant entre en 6^{ème}

Si cette classe est dénommée "classe d'adaptation" c'est bien parce qu'elle constitue l'étape au cours de laquelle l'élève apprend progressivement à maîtriser les outils et modes de fonctionnement du collège, constituant un pas de plus vers l'autonomie : dix professeurs, avec des pédagogies et des personnalités différentes au lieu de la petite équipe resserrée du primaire...

Il faut se repérer, dominer son emploi du temps et apprendre à faire seul son cartable avec tout le nécessaire chaque jour mais sans le superflu (c'est déjà bien lourd).

Il est vivement conseillé de regarder très régulièrement le carnet de correspondance qui est le lien principal de communication avec le collège (absences, notes de l'enfant, demande de rendez-vous..).

Le site internet viescolaire.net vous permet d'accéder aux notes de votre enfant, son cahier de texte en ligne, ses absences, ou retards. Un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués par le Collège.

Un entretien individuel parents/professeurs a lieu à la fin du premier trimestre, c'est le seul de l'année. Il est donc important d'y participer si vous le pouvez.

Depuis plusieurs années, l'évaluation nationale des 6èmes a chuté notamment en français. Cependant, elle se maintient au-dessus de la moyenne académique.

Grâce à la charte des emplois du temps mise en place à la rentrée 2008, vos enfants bénéficient d'horaires adaptés à leur âge : 8h30-11h30 / 13h00-16h00, soit au maximum 6 heures de cours journaliers, avec cours le mercredi matin mais plus le samedi matin.

Cette année les deux heures d'aide au travail personnel sont maintenues pour les 6èmes :

- une heure d'aide et d'accompagnement par le professeur principal,*
- une heure par le professeur de français*

ainsi que 2 heures de natation pour les élèves non nageurs.

Votre enfant entre en 5^{ème}

L'année de la 5e est celle où l'on consolide tous les acquis en les approfondissant.

C'est le moment ou jamais de rattraper d'éventuelles lacunes et de tester l'apprentissage du latin.

Cette option prend 2 heures sur l'emploi du temps et charge le travail des enfants à la maison, pourtant il peut paraître souhaitable de s'initier à une matière intéressante pour la culture générale.

C'est une option essentielle aux élèves qui se destineront aux études littéraires, et qui peut rapporter des points au BAC. Les élèves doivent s'engager à poursuivre cette matière jusqu'en 3e.

Cette année la DHG (dotation horaire globalisée c'est à dire l'enveloppe d'heures d'enseignement attribuée à notre collège) ayant augmenté, les 5èmes bénéficient en plus par semaine :

- *d'une heure en Français*
- *de 30 minutes en mathématiques*
- *et de 30 minutes avec leur professeur principal.*

En anglais, un groupe supplémentaire sera créé pour permettre l'enseignement de cette matière : classe en effectifs allégés.

Une autre matière commence en cinquième : la physique-chimie.

Dans le courant de l'année une réunion pour le choix de la 2e langue en 4e : allemand, anglais, espagnol ou russe, vous sera proposée.

Allez-y, c'est vraiment utile. Attention aux élèves "un peu justes" qui choisissent le russe : cette option n'étant pas très répandue, ils auront du mal à trouver un établissement à proximité de leur lycée d'affectation, où l'enseignement de cette langue sera assuré

D'autre part, dans votre choix n'oubliez pas qu'au lycée, avec la nouvelle réforme les élèves ayant choisi une langue en 6e (LV1), se retrouvent en classe avec ceux qui ont fait ce choix en 4e (LV2).

Votre enfant entre en 4^{ème}

La classe de 4e est réputée difficile, le rythme des apprentissages s'accroissant et le programme comportant beaucoup de nouvelles acquisitions, il est donc important de prendre un bon départ.

On vous demandera en fin d'année quelles options l'élève souhaite en troisième : garder le latin, ou commencer grec.

Dans le cas où vous envisagez une orientation professionnelle en fin de 3e, vous pourrez opter pour une option découverte professionnelle. Vous aurez alors à établir un dossier pour une affectation dans l'établissement choisi : il faut y réfléchir assez tôt !

Attention :

Les options latin ou grec, ou encore le choix du russe en LV2, représentent une charge de travail lourde pour les élèves et il paraît déraisonnable d'y contraindre un enfant peu motivé ou déjà en peine dans les matières du tronc commun.

En pareil cas, les conséquences observées sur les élèves sont généralement néfastes.

Cette année la DHG permet aux 4èmes de bénéficier en plus par semaine :

- *de 30 minutes en Français,*
- *de 30 minutes en mathématiques*
- *et de 30 minutes de cours avec leur professeur principal.*

Redoublement et commissions d'appel :

A la fin du 3e trimestre, des redoublements peuvent être prononcés par le conseil de classe.

S'ils sont avisés par le proviseur, les parents sont contactés par la principale du collège qui leur indique qu'ils peuvent faire appel de cette décision et leur communique les lieux et dates des commissions d'appel, ainsi que les numéros de téléphone des représentants des fédérations de parents d'élèves qui siègent dans ces commissions.

N'hésitez pas à les joindre : spécialement formés à cette tâche, ils seront de bon conseil.

Votre enfant entre en 3^{ème}

C'est une année d'orientation et les notes vont être particulièrement importantes pour l'affectation du lycée. Vérifiez régulièrement les notes dans le carnet de correspondance et sur viescolaire.net. Il faut intervenir et rencontrer les professeurs dès que des difficultés apparaissent.

Avec la dernière année de collège se profile l'horizon du premier examen national : le Diplôme National du Brevet (DNB). Il n'est pas obligatoire pour passer en seconde mais il constitue le premier palier de diplôme, important pour les élèves qui quittent l'enseignement obligatoire pour le monde du travail, et il est nécessaire pour certains concours de la fonction publique. Le conseil de classe du 3e trimestre émettra un avis très favorable, favorable ou demandera à l'élève de faire ses preuves. Cet avis permettra, le cas échéant, de donner ou non les points qui manquent pour l'obtention du diplôme.

L'orientation en fin de 3e :

Vos vœux d'orientation seront discutés en conseil de classe du 2e trimestre et décidés au conseil de classe du 3e trimestre :

- *Passage en 2^{de} générale et technologique*
- *Passage en 2^{de} technologique ou professionnelle (apprentissage...)*
- *Redoublement.*

Le proviseur, qui préside le conseil se prononcera alors :

- *Si le vœu de l'élève et la décision du conseil sont identiques, l'orientation est acquise,*
- *Si le vœu et la décision du conseil sont différents: les familles devront alors prendre contact, dès le lendemain, avec le proviseur, pour déterminer ensemble les suites à donner (acceptation de la décision du conseil de classe, ou commission d'appel en cas de désaccord). La décision finale d'affectation relève de l'inspecteur d'académie.*

Pour toute difficulté ou question sur les orientations et les affectations en seconde, n'hésitez pas à contacter le professeur principal, la principale du collège ou le proviseur dès que possible, ainsi que la conseillère d'orientation : durant l'année scolaire. Elle passera dans toutes les classes de 3e expliquer sa fonction et indiquer ses disponibilités pour recevoir les familles.

Les élèves de 3e bénéficient d'une heure de vie de classe, d'orientation et d'aide et accompagnement supplémentaire gérée par les professeurs principaux et de 30 minutes en SVT.

Nos conseils : *Pour les enseignements particuliers (par exemple préparant aux écoles d'art, ou à des voies professionnelles ou formations de langues) il est important de prendre contact avec le futur établissement très tôt dans l'année au plus tard au mois de janvier ou février et de se renseigner pour participer aux journées portes ouvertes. Attention il est parfois difficile d'être accepté dans ces écoles en fin de seconde car les effectifs de certaines écoles sont saturés.*

Affectations pour la classe de 2nde générale et technologique :

1 - Formuler 8 vœux et 4 à 6 pour l'enseignement professionnel.

La procédure informatisée d'affectation des élèves (AFFELNET) est précédée d'une procédure « manuelle » dérogatoire pour les lycées à recrutement national (Henri IV, Louis Le Grand), pour ceux à filières artistiques (danse, musique...) ou sportive et internationale et les sections particulières. Les élèves ayant demandé des recrutements particuliers qui ne les ont pas obtenus doivent passer par AFFELNET. Les sections européennes sont intégrées dans la procédure informatisée. Le dossier des vœux est remis début mai aux parents :

Les élèves doivent formuler 8 vœux dans 8 établissements différents (1 vœu = 1 établissement), et 4 à 6 pour l'enseignement professionnel.

Nos conseils :

- Demander l'avis du professeur principal et, le cas échéant, du proviseur, pour évaluer la probabilité d'obtenir les lycées demandés en fonction de la moyenne générale obtenue par votre enfant tout au long de l'année*
- Vérifier que les langues vivantes étudiées soient bien dispensées dans les lycées sélectionnés, idem pour les options (latin/grec/arts plastiques).*
- Vérifier que le lycée offre bien en 1ère l'orientation susceptible d'intéresser votre enfant car certains lycées ne disposent pas de filière L, ES ou S.*

2 - Les critères d'affectation

Les vœux de l'ensemble des élèves sont classés par AFFELNET en fonction de critères qui donnent lieu à l'attribution de points. Les vœux des élèves sont satisfaits dans l'ordre de ce classement jusqu'à ce que l'effectif limite de l'établissement soit atteint. Les vœux ayant le plus de points sont donc les premiers servis. Les critères donnant lieu à l'attribution de points sont précisés ci-dessous. Ils sont susceptibles d'être modifiés chaque année.

Voici les critères appliqués en juin 2013 :

- *Moyenne de toutes les notes du contrôle continu et de « vie scolaire », à l'exception des options (latin, grec), le tout noté sur 600 points, lissé informatiquement par matière selon l'écart type de l'établissement par rapport à la moyenne obtenue dans tous les collèges.*
- *District : localisation d'un lycée dans le district du domicile du parent premier responsable de l'enfant sur la fiche de vœux au moment où elle est signée : 600 Points. Paris est divisé en quatre districts : Charlemagne est situé dans le secteur « Est » qui comprend les arrondissements suivants: 1er, 2°,3°,4°,10°,11°,12°, 19°,20°*
- *élève boursier : 300 points*

3 - Les résultats du premier tour

L'affectation informatique est portée à la connaissance des familles par le collège à la fin des épreuves du brevet.

Les élèves doivent alors prendre contact avec le lycée qui leur est affecté dans un délai très court (72 heures) pour remplir un dossier d 'inscription. A défaut de respecter le délai imparti ils perdent leur place.

Les élèves n'ayant pas obtenu un de leurs huit vœux se voient remettre une information sur les lycées du secteur dans lesquels il reste des places disponibles pour participer au deuxième tour.

Nous rappelons qu'aucun recours n'est possible si l'élève est affecté sur l'un de ses 8 premiers vœux.

Pour la FCPE Paris, AFFELNET représente une amélioration par rapport au système précédent de « foire aux élèves » mais reste perfectible pour atteindre une meilleure mixité scolaire et sociale.

Pour la rentrée 2013, 133 élèves du collège ont été affectés dans les lycées suivants :

- *26 élèves à Charlemagne*
- *15 élèves à Victor Hugo*
- *12 élèves à Turgot*
- *10 élèves à Sophie Germain*
- *10 élèves à Voltaire*
- *7 élèves à Dorian*
- *1 à 5 élèves dans les établissements suivants : Henri IV, Louis le Grand, Arago, Carnot, Colbert, Diderot, Elisa Lemonnier, Bergson, Lamartine, Janson de Sailly, Paul Valéry, Pierre-Gilles de Gennes, Ravel, Balzac, Simone Weil et en province (déménagements)...*

Les chantiers de la FCPE-Charlemagne 2013/14 :

1-Nous soutenons l'administration dans ses demandes de moyens auprès des instances responsables du bon fonctionnement de la cité scolaire.

2- Nous soutenons l'administration pour l'aide individualisée ; la mise en place de tutorats pour les élèves et l'incitation à l'investissement des parents d'enfants en difficultés.

3- Nous sommes vigilants sur le remplacement des professeurs et l'aide aux devoirs pour les collégiens.

4 - Nous sommes mobilisés pour amélioration du poids des cartables et la mise à disposition de casiers.

5- Nous sommes vigilants sur les horaires des conseils de classe et l'attribution des notes de vie scolaire.

6- Nous demandons la création de groupes de compétences en langues vivantes : « des cours en petits effectifs favorisant l'expression orale et l'adaptation pédagogique aux différences de niveaux »

7- Le FCPE propose une formation à la procédure du logiciel d'affectation de seconde AFFELNET, ainsi que la participation à un groupe de travail au niveau de l'union locale Centre concernant l'évolution de ce logiciel.

8- Nous veillons au respect de l'équité entre les collégiens de 3ème pour l'épreuve de l'histoire de l'art.

9-Nous demandons le maintien d'un contenu pédagogique jusqu'à la fin des cours après les conseils de classes du 3ème trimestre.

Adhérez à une association de parents d'élèves !

Les associations accompagnent les évolutions de l'éducation nationale, elles sont avant tout le troisième acteur du fonctionnement d'un établissement scolaire, au côté des professeurs et de l'administration.

Au sein de la Cité Scolaire de Charlemagne, les parents d'élèves FCPE sont pleinement associés à la vie de l'établissement :

- *Ils participent, par leurs représentants, aux différentes instances qui exigent une importante représentation : délégués de classes, de niveaux, membres du conseil d'administration ...*
- *Disposant des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat, ils informent et rendent compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent.*

Chaque membre n'est pas nécessairement d'accord avec les autres sur tous les sujets, heureusement, car c'est du débat, voire de la contradiction, que naissent les évolutions les plus notoires...

Pour nous contacter : fcpe.charlemagne@yahoo.fr

Collège Charlemagne

13 rue Charlemagne 75004 Paris

Tél : 01 53 01 98 50

Site Internet de la cité scolaire Charlemagne :

<http://www.lycee-charlemagne.fr/>

Pour vous informer :

www.education.gouv.fr

Site du ministère de l'éducation. Vous trouverez notamment les détails concernant procédure AFFELNET 2013, en attendant la publication 2014.

www.onisep.fr

Site d'information sur les métiers et les différentes filières.